

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 décembre 2025
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire
Date de convocation : 3 décembre 2025
Secrétaire de séance : Florence EMERY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0
3.0/12.08

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument François Fleury, Arnaud Baligout.

Étaient absents excusés : Mme Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Delphine Lambert (donne pouvoir à M. Dominique Tamarelle), MM. Gilles Assenard (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin).

Étaient absents : Mme Séverine Ouvry.

Objet : FINANCES - Révision des tarifs de l'École de musique à compter du 1^{er} septembre 2025 – Approbation rétroactive

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif à la fixation des tarifs des services publics municipaux,

Vu la précédente délibération relative aux tarifs de l'année 2022-2023,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de l'École de musique pour l'année scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Considérant la communication préalable faite aux familles des nouveaux tarifs et leur application effective à compter du 1er septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ABROGER** les tarifs précédents applicables à l'école de musique ;
- **D'ADOPTER** les tarifs applicables rétroactivement à compter du 1er septembre 2025 suivants :

	Saint-Martin-du-Vivier		Hors commune	
	De 4 à 18 ans	Adultes	4 à 18 ans	Adultes
Eveil musical (dès 4 ans)	120 €		145 €	
Initiation instrument (5-6 ans)	480 €		530 €	
Instrument ou chant 1er cycle (30 min) + Formation Musicale	575 €	700 €	690 €	840 €

Instrument ou chant 2ème cycle (45 min)	680 €	780 €	815 €	950 €
Comédie 1h (- 11 ans)	140 €		180 €	
Comédie musicale 1h30 (+ 11 ans)	210 €		260 €	

Réduction de 100€ pour 3 inscriptions de la même famille qui suivent des cours d'instrument ou de chant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Seine-Maritime pour contrôle et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

 Le Maire
Gilbert MERLIN